

*Interpellation présentée par le député:
M. Mario Cavaleri*

*Date de dépôt : 19 février 2009
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Chantier du TCOB et perturbation du trafic : ouvrons provisoirement le Pont des Bergues pour les services d'urgence, les véhicules de livraison et aux taxis

Nous savions que la mise en œuvre des travaux du chantier du TCOB allait générer des difficultés pour le trafic.

Les conséquences s'avèrent bien plus importantes que celles que l'on pouvait imaginer, d'où un fort ralentissement de la vitesse commerciale des lignes de transports publics, des nuisances accrues tant sur le plan de la pollution que sur celui du niveau sonore du trafic et des pertes de temps considérablement aggravées.

Il semble dès lors opportun que soit examinée l'opportunité d'ouvrir au trafic le Pont des Bergues dans le sens Place du Rhône-Place des Bergues et d'éventuellement mettre provisoirement en sens bidirectionnel la portion du Quai des Bergues, sise entre ladite Place des Bergues et la Place de-Chevelu.

Cette réouverture limitée dans le temps, c'est-à-dire jusqu'à la mise en service des Ponts de l'Ile après leur reconstruction, permettrait aussi bien aux services d'urgence reconnus comme tels qu'aux véhicules de livraison, jusqu'à 3,5 Tonnes, et aux taxis de pouvoir franchir le Rhône dans des conditions moins catastrophiques que celles qui prévalent actuellement.

Ma question est donc la suivante :

Pour quelles raisons la réouverture limitée dans le temps du Pont des Bergues n'a-t-elle pas été décidée dans le cadre des mesures liées à la mise en chantier du tracé du TCOB ?!